



MEDIAPART

Enfances — Enquête

## Infanticide de Lisa : le procureur réclame un procès contre six adultes qui ont omis d'alerter

« Mediapart » révèle le réquisitoire définitif du parquet d'Évreux dans ce drame de septembre 2023.

Outre un procès pour meurtre contre le beau-père et la mère de la fillette de 3 ans, il demande le renvoi devant le tribunal correctionnel de trois grands-parents et de trois agents de l'Éducation nationale pour « non dénonciation » de mauvais traitements.

Mathilde Mathieu

14 juin 2026 à 16h48

### MISE EN GARDE

Cet article fait état de violences particulièrement graves sur une enfant.

La liste des lésions et cicatrices repérées sur le corps de Lisa lors de l'autopsie compte plus de quatre-vingt-dix entrées, étalées sur quatre pages. C'est une cartographie infernale des coups ayant conduit à la mort de cette enfant de 3 ans et demi, la nuit du 23 septembre 2023, mais aussi des sévices subis des mois durant dans sa maison de Conches-en-Ouche (Eure).

« Lisa en elle-même, c'était une ecchymose », a constaté le médecin légiste, cité dans le réquisitoire définitif signé le 5 juin par le parquet d'Évreux, dans cette affaire d'infanticide qui avait déclenché une émotion nationale.

Dans ce document consulté par *Mediapart*, bouclé en pleine « affaire Lyhanna », le procureur demande sans surprise le renvoi du beau-père et de la mère de Lisa, Florian V. et Sandra R., respectivement 29 et 27 ans, devant une cour d'assises pour meurtre, ainsi que pour des violences sur la petite fille et son grand frère de 6 ans, Max\*, confié au lendemain des faits aux services de l'Aide

sociale à l'enfance (ASE).

### Écouter l'article

Mais ce n'est pas tout : le parquet réclame un second procès pour six autres adultes, cette fois devant le tribunal correctionnel, pour le délit de non-dénonciation, c'est-à-dire pour avoir « omis d'informer les autorités judiciaires ou administratives » des « mauvais traitements » sur mineur-es dont ils et elles avaient connaissance. Outre trois grands-parents, sont visé-es trois professionnel·les de l'Éducation nationale, dont l'enseignante de Lisa. Tous et toutes avaient été mis-es en examen pendant l'instruction pour n'avoir rien signalé.

Au fil de plus de deux ans d'investigations, la justice s'est efforcée de déplier, comme rarement, la chaîne des responsabilités « indirectes », entendant un nombre impressionnant de personnes, jusqu'au coiffeur chez lequel Lisa s'était rendue avec des hématomes sur le visage.



Des peluches et des bougies sont déposées près de la mairie de Conches-en-Ouche en hommage à Lisa, en septembre 2023. © Photo Lou Benoist / AFP

Alors que la lutte contre les infanticides devient une priorité nationale (avec une mort tous les cinq jours en moyenne), le procureur veut à l'évidence se montrer implacable. En 2024, déjà, il avait déclaré à *Mediapart* : « Il y a sans doute eu un loupé énorme de la société dans son

ensemble. » À ce stade de la procédure, toutes les personnes citées restent présumées innocentes.

## Stratégie de dissimulation

S'agissant d'abord de Florian V. et Sandra R., aujourd'hui en détention provisoire, le réquisitoire note qu'ils ont « *d'abord indiqué que Lisa faisait des crises et se portait des coups à elle-même* », avant d'admettre la commission de violences le soir des faits. Des aveux qualifiés de « *minimes* » par le parquet.

Mais « *leur implication résulte aussi des déclarations de Max, unique témoin de la scène* », qui a raconté que son beau-père avait « *boxé* » Lisa, l'avait étranglée, et même « *jetée partout* ».

Si le couple a déclaré n'avoir « *jamais eu l'intention de la tuer* », il est attesté que l'enfant de 14 kilos a reçu des coups « *sur la tête, une zone vitale* », « *portés par deux adultes avec une force considérable* », « *ce qui ne [lui] laissait aucune chance de s'en sortir* ».

Le calvaire de l'enfant, en moyenne section de maternelle, remontait à plusieurs mois, comme le montrent des cicatrices d'époques diverses. « *Je lui donnais des coups partout* », a lâché Florian V. le jour de la reconstitution des faits. Sandra R. a fini par s'inquiéter d'être démasquée : « *Elle ne pouvait plus montrer Lisa à ses [propres] parents, ni la mettre à l'école à cause de la présence de trop nombreuses traces* », résume le parquet.

Mais les mensonges et les stratégies d'évitement ayant leurs limites, le réquisitoire définitif estime que six personnes de l'entourage de Lisa ont fini par avoir connaissance d'éléments suffisamment inquiétants pour se retrouver dans l'obligation d'alerter les autorités. Elles contestent toutes avoir commis la moindre infraction.

## L'inaction de trois grands-parents

D'abord entendue comme témoin, la mère de Florian V. a plaidé la naïveté : « *Je croyais ce que mon fils et Sandra [me] disaient* », à savoir que Lisa chutait et se cognait beaucoup. Un discours servi à tout le monde. Pourtant, « *il résulte des*

*investigations que [cette quinquagénaire] était particulièrement investie dans la vie de son fils [et] l'appelait en visio quotidiennement* », relève le parquet, entendant les hurlements de Lisa, y compris le soir du décès.

Si elle a ressassé pendant l'instruction n'avoir jamais noté de traces de violences physiques sur la petite, elle a finalement dû concéder avoir vu des hématomes, à l'occasion d'un séjour chez elle, peu avant le meurtre. Elle aurait alors interrogé Sandra R., qui aurait répondu que Lisa était « *intrépide* ».

Problème pour cette grand-mère : son propre fils, Florian V., a rapporté qu'elle avait constaté des bleus. Confrontée à une photo du cadavre de Lisa, elle a fini par concéder : « *J'aurais dû réagir.* »

« *Si on fait le signalement, les enfants vont à l'ASE.* »

Le beau-père de Sandra R.

De même, le parquet requiert un procès contre la mère et le beau-père de Sandra R., conscient-es des défaillances du jeune couple et de l'insalubrité du logement, au point de livrer des courses, de passer faire le ménage, de financer une voiture pour faciliter les trajets à l'école.

Mais les coups ? Si les déclarations de la grand-mère maternelle de Lisa ont été fluctuantes, « *elle a finalement [...] reconnu [l']avoir déjà vue avec des bleus dans le dos, des hématomes sur les jambes et les bras, un œil au beurre noir et une morsure sur l'avant-bras* », pointe le parquet. « *Au surplus, elle a admis avoir été informée que la morsure avait été faite par [Sandra R.]*. »

Celle-ci a d'ailleurs écrit, dans un SMS agacé à son compagnon Florian V., trois semaines avant le drame : « *Mes parents sont partis, ils ont vu Lisa. [Ils ont dit] que c'était nous qui tapons.* » Sur une écoute téléphonique, la grand-mère a aussi confié qu'elle avait des soupçons, mais qu'elle craignait, si elle intervenait, de ne plus voir Lisa et Max : « *J'ai fermé ma gueule, de peur pour mes petits-enfants, dit-elle au téléphone. Mais je n'aurais pas dû, car je*

*[les] aurais encore. »*

Son mari, 43 ans, a d'ailleurs confirmé cette crainte à la juge d'instruction : « *Si on fait le signalement, les enfants vont à l'ASE.* » Lui a bien proposé, un jour, d'emmener Lisa à l'hôpital, mais Sandra R. s'est braquée. « *Je regrette un peu de ne pas avoir dénoncé, a-t-il confessé sur PV. Je suis en colère contre moi, contre elle.* »

Leurs inquiétudes allant crescendo, ces grands-parents avaient tout de même décidé, le 23 septembre, que la mamie passerait voir Lisa et Max le lendemain, après son travail. Mais la fillette est morte dans la nuit.

### **Aucun signalement venu de l'Éducation nationale**

Pendant les investigations, toute l'école maternelle de Lisa a été entendue, des maîtresses aux cantinières, en passant par la femme de ménage, de même que l'équipe de l'école élémentaire de Max, où ce dernier était inscrit en CE1.

Il est ainsi établi qu'un bleu sur l'œil de Lisa a été repéré dès la rentrée de septembre 2023, notamment par sa maîtresse, également directrice. « *Sa maman m'a répondu qu'[elle] s'était pris un meuble de cuisine, j'y ai cru* », a regretté sur procès-verbal cette professionnelle, qualifiée d'empathique par ses collègues, d'« *excellente* » jusqu'ici par sa hiérarchie.

Mais une semaine après, rebelote : des morsures à l'avant-bras ont été détectées. Et cette fois, Lisa a lâché : « *C'est papa.* » Interrogée par la directrice, la mère a balayé, accusant le grand frère.

Suspicieuse et encouragée par plusieurs collègues, l'enseignante s'est convaincue de la nécessité de signaler la situation préoccupante au conseil départemental (en charge de la protection de l'enfance). Mais elle hésitait encore, et la semaine a été très compliquée, avec beaucoup d'élèves malades et une surcharge de travail liée au non-remplacement d'une Atsem.

Alors qu'elle avait déjà effectué cinq signalements dans sa carrière, cette fois, la directrice n'est pas passée à l'acte.

Tout en prévenant la maman de ses soupçons, ce qui, aux yeux du parquet, a permis « *à cette dernière de ne pas remettre Lisa à l'école après le week-end [...], la mettant ainsi davantage en danger* ».

Le ministère public ne s'arrête pas là. Il veut également un procès pour la psychologue scolaire du réseau d'aide aux élèves en difficulté (Rased), qui avait les deux établissements de la fratrie dans son portefeuille. Passée à l'école de Lisa quatre jours avant le drame, elle a été informée par la directrice du bleu et des morsures. Mais comprenant que cette dernière allait agir, et considérant – à tort – qu'il ne lui revenait pas de signaler puisqu'elle n'avait pas recueilli en direct les confidences de l'enfant, elle n'a rien fait. À part écrire « *à voir* » sur son tableau.

L'année précédente, elle avait récupéré 205 dossiers, qu'elle n'avait pu traiter qu'à 83 %, faute de temps. Car au Rased, a-t-elle expliqué sur PV, « *il manque un poste* ».

### **Document escamoté**

En mars 2023, soit six mois avant le drame, elle avait d'ailleurs été alertée à propos de Max : outre des retards d'apprentissage, le garçon avait parlé de « *grosses bagarres* » à la maison, et sa maîtresse soupçonnait des violences intrafamiliales. La psychologue du Rased avait alors pris l'initiative d'une réunion avec l'enseignante et le directeur. Mais à l'issue, alors qu'elle penchait pour un signalement, ce dernier avait opté pour un travail de « *prévention* ».

« *En dépit de son rôle de conseil [...], elle n'a fait aucun lien entre les deux enfants, n'a pas pris la décision de signaler elle-même* », cingle aujourd'hui le parquet.

L'inaction du directeur à propos de Max lui vaut également une réquisition de renvoi devant le tribunal, le parquet n'épargnant pas, dans ses écrits, ce professionnel expérimenté « *qui a confié qu'à l'époque, il ne rédigeait des informations préoccupantes qu'en cas de "grosses traces"* » sur les corps des enfants.

À son encontre, le parquet retient un second délit, celui de soustraction de document en vue de faire obstacle à la

manifestation de la vérité. Car une écoute téléphonique a permis de découvrir que le directeur, au lendemain de la mort de Lisa, avait fait disparaître une pièce du dossier scolaire de Max : la note manuscrite de la maîtresse où figurait la mention « *VIF* », pour « violences intrafamiliales ».

À l'arrivée, c'est un véritable réquisitoire contre la culture française du « sous-signalment » qu'a rédigé le parquet d'Évreux. Il revient désormais à la juge d'instruction de décider qui elle renvoie – ou non – devant la cour d'assises et le tribunal correctionnel.

Restera quoi qu'il en soit cette aberration : la seule témoin à avoir composé le numéro d'urgence pour enfants en danger (le 119), une amie de Florian V. qui avait vu les

bleus, s'est entendue dire, le 20 septembre 2023, qu'aucun écoutant n'était disponible, faute de moyens, et qu'il faudrait rappeler. Trois jours plus tard, Lisa mourait.

**Mathilde Mathieu**

### **Vous avez une information ?**

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse [enquete@mediapart.fr](mailto:enquete@mediapart.fr). Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).